

ABONNEMENT

SAUMUR	
1 an	25 fr.
6 mois	13
3 mois	7
POSTE	
1 an	30 fr.
6 mois	16
3 mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 JUIN

COMMISSION DES PATENTES

La Commission des patentes a entendu hier M. Boutin, directeur des contributions directes, qui a exposé le système étudié par le gouvernement en vue de modifier certaines parties du tarif des patentes.

Actuellement, les grands magasins sont divisés en deux catégories :

Ceux occupant moins de 400 employés, qui paient 25 fr. par employé, ceux occupant plus de 100 employés, qui paient 50 fr. par employé.

Il seraient divisés à l'avenir en cinq catégories et paieraient :

- 1° Au-dessous de 100 employés, 25 fr.
- 2° De 100 à 500 employés, 30 fr.
- 3° De 500 à 1,000, 40 fr.
- 4° De 1,000 à 2,000, 50 fr.
- 5° Au-dessus de 2,000, 60 fr.

La Commission a demandé la réduction de moitié du droit fixe et l'augmentation correspondante du droit proportionnel sur la valeur locative.

Le gouvernement étudie la question qu'il considère comme très délicate.

Il ne paraît pas disposé non plus à établir un droit fixe sur les professions libérales, comme le demande aussi la Commission.

L'administration, préoccupée de l'extension prise par les sociétés coopératives et les économats et des plaintes du petit commerce à ce sujet, propose de les frapper d'une patente pour les commerces qu'ils exercent ou bien de réduire la patente qui pèse sur le petit commerce.

Enfin, en ce qui concerne les marchands forains et les déballers, la Commission proposait de leur imposer autant de demi-patentes qu'ils parcourent de localités.

L'administration trouve ces propositions excessives.

Elle propose seulement à l'égard de ces contribuables un système de surveillance et de répression rigoureux.

EN SAVOIE

Le ministre de la guerre, pendant son séjour en Savoie, a plus particulièrement porté son attention sur les voies stratégiques qui permettent de passer du Valais dans les plaines de la Dranse et de l'Arve.

D'importantes améliorations vont être apportées à notre réseau.

M. de Freycinet doit insister pour l'achèvement immédiat de la voie ferrée de Cluses au Fayet, près Saint-Gervais, qui forme la première section de la ligne de Cluses à Chamonix. Pour la seconde partie, il demandera que les études soient poussées activement.

Le ministre demandera également la construction immédiate de la ligne d'Annecy à Albertville, pour assurer dans de bonnes conditions le transport des troupes dans la vallée de Beaufort et de Tarantaise.

Toutes ces mesures ont un caractère définitif.

Leur objet est de nous permettre éventuellement de porter rapidement nos troupes sur les cols de la frontière du Valais pour garantir notre territoire dans le cas où les Italiens viendraient à violer la neutralité suisse. Les Italiens, on ne l'ignore pas, améliorent en ce moment la route du Grand Saint-Bernard.

Ils pourraient, en violant la neutralité suisse, arriver rapidement aux cols de Balme et de Morgins. Il faut que nous puissions, le cas échéant, y arriver avant eux.

Les Suisses, du reste, commencent à se préoccuper, eux aussi, de cette hypothèse.

Ils entreprennent en ce moment des travaux considérables à Saint-Maurice pour fermer le débouché du Valais. Il faut espérer qu'ils n'en resteront pas là et qu'ils fortifieront également Martigny où débouche la route du Grand Saint-Bernard.

Ces travaux et les nôtres se compléteront réciproquement et auront pour résultat d'enlever aux Italiens toute velléité de violer la neutralité suisse et d'assurer en même temps la sécurité de la Haute-Savoie.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

De la Société de Secours aux Blessés militaires
Croix Rouge Française

(Suite et fin)

M. le docteur Besnard a donné ensuite la parole au secrétaire, M. le vicomte de Massarè, qui a lu le rapport suivant sur le fonctionnement de la Société de Secours aux Blessés :

Mesdames, Messieurs,

Notre dévoué président vient de vous exposer, dans son intéressante allocution, les formations sanitaires du comité central et de mettre sous vos yeux ses innombrables largesses. Il vous a présenté les développements du nôtre et vous a, en même temps, confié ses projets pour l'avenir. Après lui la tâche du secrétaire devient difficile, nous dirons même ingrate; aussi est-ce avec la crainte de paraître froid et aride que nous entamons le compte-rendu pour l'année 1891-92.

Cette assemblée générale est la troisième que nous tenons depuis la création de notre comité. Dans les réunions antérieures on vous a fait assister aux premiers pas de notre œuvre. Vous avez vu cette nouvelle née grandissant, s'organisant, et au bout de sa première année d'existence prenant une place marquée non seulement au milieu de ses compagnes avoisinantes, mais encore parmi celles de la France entière. Nous allons vous montrer ce qu'elle est aujourd'hui par l'exposé de ses actes et des résultats obtenus, au cours de ce dernier exercice.

Vous savez tous que pour donner plus de cohésion à son œuvre, la Croix Rouge française ne laisse pas à ses comités, même indépendants, le choix d'organiser à leur convenance tel ou tel service de secours mais leur

impose celui qui doit le mieux concourir à l'exécution du plan général qu'elle a adopté. Il entraine dans ses vues qu'il y ait un hôpital permanent à Saumur, aussi nous a-t-elle, d'abord, confié le soin de l'y établir.

M. Retailiau, dans son rapport de l'an passé, vous a tenu au courant des démarches faites pour s'assurer du local nécessaire et vous a dit la façon généreuse, en même temps que spontanée, avec laquelle monsieur le supérieur de Saint-Louis avait mis son établissement à la disposition du comité. L'hôpital trouvé, restait à faire les préparatifs indispensables pour qu'en cas de besoin son fonctionnement puisse devenir immédiat.

Le premier soin du comité a été de former le cadre de son personnel administratif et sanitaire. Après approbation de M. le maréchal de Mac-Mahon, notre illustre président, il se trouve constitué de la manière suivante :

Médecin en chef et directeur, M. le Dr Besnard.

Chirurgiens : MM. les docteurs Besnard, Bouchard, Renou, Perreau.

Administrateur, M. René Ducamp.

Comptable, M. Foucher-Gilbert.

Pharmacien, M. Chedevergne.

Aumôniers, le clergé paroissial.

Notre corps d'infirmiers est en voie de formation, ou du moins a-t-on déjà pris les mesures nécessaires pour se l'assurer. Ils seront pris soit parmi les réservistes territoriaux, soit parmi les hommes classés dans les services auxiliaires et appartenant à l'armée territoriale ou à sa réserve, jusqu'à concurrence d'un chiffre fixé par le ministre. Dans le cas où leur nombre serait insuffisant pour nos besoins, on le compléterait au moyen de volontaires, qu'il serait facile de recruter parmi nos concitoyens dégagés de toute obligation militaire.

L'importante question du couchage est celle dont s'est ensuite particulièrement préoccupé notre comité. Il avait d'abord pensé que la compagnie des lits militaires pourrait subvenir à ses besoins; mais, en raison de l'incertitude où elle se trouve sur les demandes qui lui seront faites, en temps de guerre, par le service sanitaire de l'armée, elle n'a pu s'engager d'avance et il a fallu chercher ailleurs la literie nécessaire. Notre président s'est alors adressé à M. Chanlouineau, l'un des grands commerçants d'Angers. Ce n'est pas en vain qu'il a fait appel aux généreux sentiments de ce philanthrope, car il a reçu de lui l'assurance formelle, qu'en cas de mobilisation, cinquante lits, et plus s'il était possible, seraient mis, à titre de prêt, à la disposition du comité de Saumur.

Nous adressons à cet homme de bien nos remerciements les plus sincères, en même temps que l'expression de toute notre gratitude.

Cette promesse jointe à celles déjà faites par l'institution de Saint-Louis et différents particuliers, nous assure un fonds de literie d'une importance telle que nous pouvons sans crainte envisager l'avenir et nous considérer, désormais, comme à l'abri de toute surprise. Nos efforts ne vont pas se borner à ce résultat et nous continuerons nos recherches jusqu'au jour où nous serons assurés d'avoir des moyens

de couchage amplement suffisants pour les besoins futurs. Si par malheur ils venaient à dépasser nos prévisions, ou bien encore si les jours sombres arrivaient à l'improviste, nous aurions alors recours à la charité publique et nous sommes certains que le dévouement bien connu de la population saumuroise aurait bien vite comblé la différence.

Dans le développement de notre Société, la lingerie occupe cette année une place importante.

La situation actuelle est de :

- 180 chemises en toile pour blessés,
- 480 chemises en toile-coton pour malades,
- 115 paires de draps,
- 180 serviettes,
- 450 torchons,
- 220 mouchoirs,
- 100 gilets de flanelle,
- 100 oreillers,
- 200 taies d'oreillers,
- 100 étuis-musettes,
- 30 tabliers d'infirmiers,
- 250 bandes en toile tartane et crêpe Velpeau,
- 80 bandages de différentes sortes,
- 250 compresses de toile et de gaze,
- et enfin une pièce de mousseline-chiffons pour compresses.

La comparaison de cet inventaire avec celui de mars 1891 démontre que les trésors de notre lingerie se sont accrus de 430 chemises pour malades, 60 serviettes, 30 torchons, 50 oreillers, 150 taies d'oreillers, 100 étuis-musettes, et enfin d'une quantité, encore insuffisante mais cependant considérable, de bandes, bandages et compresses.

Les travaux de toutes sortes ont été poussés avec une grande activité. Nous citerons en particulier la confection de 480 chemises pour malades qui portent à 300 environ le nombre de celles qui pourraient, immédiatement, être mises en service.

Ce développement il faut l'attribuer au bon vouloir d'un certain nombre de personnes qui ont gratuitement confectionné la majeure partie de tout ce linge et aussi au zèle infatigable qui anime toujours les dames chargées de diriger cet important service. Leur lingerie, véritable modèle, est tenue non seulement avec un soin remarquable, mais encore elles y ont poussé l'amour de l'ordre jusqu'à en faire comme une espèce de petit musée où tout est étiqueté, enrubanné et rangé avec un art qui frappe aussi bien qu'il flatte les yeux du visiteur. Recevez, Mesdames, les compliments et les remerciements du comité tout entier. Si par crainte de blesser votre modestie nous n'adressons pas à chacune de vous des éloges grandement mérités, qu'il nous soit au moins permis d'être ici l'interprète de tous et de remercier Madame Ginot de la part active qu'elle a prise dans l'organisation de la lingerie. Son absence, nous l'espérons, n'est que momentanée et nous faisons des vœux pour qu'un prompt retour assure bientôt à l'œuvre la continuation d'une assistance qui a été, jusqu'à ce jour, si précieuse.

Notre matériel technique s'est également augmenté dans une notable proportion. Il s'est enrichi d'une sacoche d'infirmier, d'une boîte d'instruments de chirurgie, de trousse de poche et enfin de 21 morceaux d'appareils pour fractures. Il faut ajouter à cette nomenclature

l'achat de deux armoires qui, en dehors du puissant moyen de conservation qu'elles assurent pour leur contenu, forment un véritable ornement pour notre lingerie.

Les secours prélevés sur nos propres fonds s'élevaient à la somme de 30 francs. Ils ont été distribués à des militaires en activité de service, besogneux ou en mauvais état de santé.

Enfin la prospérité de notre œuvre s'affirme cette année par une augmentation sensible de nos capitaux de réserve.

Il nous reste encore à vous dire quelques mots des conférences faites dans le cours de 1891-92, et du relief que l'Exposition de Saumur a jeté sur notre œuvre.

Les cours d'enseignement faits, le semestre dernier, par MM. les docteurs Besnard, Bouchard, Renou et Perreau ont fourni aux conférenciers une nouvelle occasion de montrer tout le succès qu'on peut obtenir lorsqu'à une érudition profonde on joint le charme d'une parole claire et précise. Ils ont permis aux dames du comité d'enrichir leur esprit d'utiles connaissances et de se mettre de plus en plus à hauteur de la tâche qu'elles auront, un jour, à remplir auprès du blessé. Remercions les uns du dévouement avec lequel ils remplissent leur devoir et les autres de l'empressement qu'elles mettent à venir écouter la parole de leurs vaillants conférenciers.

L'Exposition de Saumur nous a permis d'affirmer publiquement la vitalité de notre Société. Il est inutile de vous décrire l'ambulance volante dressée sur le Chardonnet, et de vous dépeindre les sentiments d'admiration manifestés devant l'étalage plein de goût qui avait été fait de notre lingerie, de nos pansements antiseptiques, de nos sacoches d'infirmier, de nos divers instruments de chirurgie, de nos appareils de fracture, et de notre matériel complet d'ambulance. Il suffira, pour affirmer le succès de notre exposition, de constater l'empressement qu'on a mis à la visiter. C'est le témoignage par excellence de l'intérêt que toutes les classes de la population portent à notre œuvre. Ce mot intérêt rend incomplètement notre pensée, car un observateur attentif aurait bien vite lu sur la physionomie de tous les visiteurs deux autres sentiments qui nous sont particulièrement chers : la sympathie et la reconnaissance. Pourquoi cette attention minutieuse portée par tous sur chaque objet ? Pourquoi ces attonnements de linge ? Pourquoi ces émotions à peine contenues de la mère de famille et ces réflexions toujours flatteuses de la part des hommes ? C'est que tous voulaient savoir si rien ne manquait pour donner les soins nécessaires à leurs enfants ; c'est que tous voulaient s'assurer qu'un linge trop rude ne viendrait pas encore froisser leurs membres mutilés ; c'est que tous se rendaient compte des efforts que nous faisons pour soulager les misères à venir ; c'est que tous, enfin, éprouvaient une satisfaction intime, profonde, en songeant que le jour où un des leurs tomberait sur la frontière, il se trouverait des personnes dévouées pour le relever et lui donner les secours qui manquaient autrefois. Voici le secret de la popularité dont jouit la Croix Rouge ; voici la cause réelle de notre succès.

A côté de cette récompense morale, le public en a ajoutée une autre qui affirme sa solidarité avec nous. Par petites pièces blanches on de la menue monnaie, il a versé dans les tronc de la Société une somme importante dont M. le Trésorier va tout à l'heure vous indiquer et le chiffre et l'emploi. Enfin, pour sanctionner l'approbation unanime, le Jury a bien voulu nous décerner un diplôme de prix d'honneur. Ce témoignage d'un premier succès, disposé dans un cadre superbe, fait aujourd'hui l'ornement de notre lingerie. Ainsi placé sous nos yeux, il stimulera notre zèle et nous engagera à courir encore après de nouveaux lauriers.

Mesdames, Messieurs,

Le simple exposé des faits témoignera, j'espère, en faveur des progrès de notre Société. Mais si persévérant que soit son labeur, il compte pour peu si on jette les yeux sur

tout ce qui reste encore à faire. Pensons à l'immense effort que le pays réclame de nous et tenons-nous prêts à répondre à son appel. Unissons-nous dans un même élan de patriotisme et de charité et travaillons, toujours, avec courage pour les deux choses qui nous tiennent le plus au cœur : Dieu, la France.

Après son compte rendu, M. le vicomte de Massacré, en l'absence de M. Foucher, trésorier, donne lecture de l'exposé de la situation financière de la Société.

Ce rapport montre, avec une clarté parfaite, les progrès croissants du comité de Saumur, les dépenses faites pour l'acquisition du matériel et le chiffre des fonds de réserve qui sont placés de manière à rapporter un intérêt annuel qui vient s'ajouter au capital.

Les comptes de M. le Trésorier sont approuvés et, en son absence, l'assemblée lui adresse tous ses remerciements pour le zèle qu'il apporte dans l'accomplissement de ses importantes fonctions.

M. le Président annonce que M. le général Delorme accepte une présidence d'honneur avec MM. les généraux Michel et de Boulligny dont les noms figurent en tête de notre Société depuis sa fondation.

Madame Delorme prendra place dans notre comité à côté de Madame la générale Michel et de Madame la générale de Boulligny.

Conseil municipal de Saumur

Séance du 17 juin 1892

M. le Maire ouvre la séance à 8 heures ; il est assisté de ses deux adjoints, MM. Peton et Poidevin. MM. Rivain, Terrien, Grosbois, Girandier, Paget, Lacroix, Lamy, Péan, Boisson, Milon, Pannier, Besnard, Poisson, Bribard, Roland, Langlois, Bonneau, Doussain, Julienne Simon, Guibert, Galbrun, Hubert, Piéron, se sont successivement assis à leur siège.

M. Piéron lit le rapport de la dernière séance, adopté sans observation.

M. Doussain, rapporteur de la Commission des finances, donne le résultat des comptes de l'exercice 1891. Cet exercice se solde par un excédent de recettes de 7,354 fr. 43.

Les chapitres additionnels au budget de 1892 se décomposent ainsi :

Titre 1^{er}. Recettes. — Chapitre 3, Recettes supplémentaires ; Section 1^{re}, Reports. Excédent de recettes effectuées sur les dépenses payées :

§ 1^{er}. Excédent sur les recettes prévues..... 27.806 f. 10

§ 2. Déficit sur les recettes prévues..... 214.328 80

Déficit sur les recettes prévues..... 186.522 70

Montant des recettes prévues 985.046 29

Reste pour recettes effectuées 798.523 59

§ 3. Dépenses totales autorisées sur lesquelles il faut déduire..... 206.477 43

Reste dépenses réglées et payées..... 791.169 46

Excédent des recettes effectuées sur les dépenses payées. 7.354 43

Reste à recouvrer sur l'exercice 1891 une somme de..... 206.152 11

Section II. Recettes nouvelles..... 18.000 »

Section III. Recettes supplémentaires..... 142 25

Le total des recettes des chapitres additionnels du budget de l'exercice 1892 est de..... 231.750 49

Titre II. Dépenses. — Chapitre 3. Dépenses supplémentaires. — Section 1^{re}, comprenant le report des dépenses effectuées sur les crédits inscrits aux budgets principal et additionnel de 1891.

Le total de cette section est de..... 200.888 04

Section II. Dépenses nouvelles..... néant

Dépenses supplémentaires..... 30.803 97

Total général des dépenses..... 231.692 01

Les recettes supplémentaires étant de..... 231.750 49

il y a un excédent de recettes de..... 58 48

Budget 1893

Titre I. — Recettes municipales :

Chapitre I. Recettes ordinaires..... 430.199 28

Chapitre II. Recettes extraordinaires..... 35.500 »

Total général des recettes : 465.699 28

Titre II. — Dépenses municipales :

Chapitre I. Dépenses ordinaires :

Section 1^{re}. Frais d'administration et traitements..... 93.227 »

Section II. Charge et entretien des biens communaux..... 31.400 »

Section III. Dépenses relatives à la salubrité et à la voirie..... 67.475 »

Section IV. Sécurité publique 3.900 »

Section V. Dépenses militaires..... 10.000 »

Section VI. Etablissements de charité ; Société de secours mutuels..... 46.150 »

Section VII. Secours..... 2.874 »

Section VIII. Cultes..... 600 »

Section IX. Instruction publique..... 79.550 »

Section X. Beaux arts..... 7.820 »

Section XI. Fêtes..... 7.750 »

Total général des dépenses ordinaires..... 350.746 f. »

Chapitre II. Dépenses extraordinaires :

Section XII. Travaux publics..... 33.000 »

Section XIII. Dettes municipales :

Emprunt de 400,000 fr..... 46.000 »

Emprunt de 431,300 fr..... 41.864 »

Emprunt de 60,000 fr. (Hospice)..... 3.772 »

Emprunt de 33,700 fr..... 2.477 84

Emprunt de 40,000 fr..... 3.672 »

Emprunt de 166,000 fr..... 9.536 »

Emprunt de 110,000 fr..... 6.570 87

Emprunt de 55,000 fr..... 5.600 »

Emprunt de 300,000 fr..... 16.290 »

Emprunt de 100,000 fr..... 5.823 46

Abonnements pour timbres desdits emprunts..... 300 »

D'où il résulte que la Ville a emprunté 4.396,000 fr.

Un million trois cent quatre-vingt-seize mille francs.

Total des dépenses extraordinaires..... 444.906 17

Total des dépenses ordinaires 350.746 »

Total général des dépenses.. 465.652 17

Les recettes étant de..... 465.699 28

Il y aurait un excédent de recettes de..... 47 44

Budget des Hospices

Il ressort du budget des Hospices que cet établissement aurait une dette de 9,777 fr. 75.

Dans le budget de 1893, les recettes excéderaient les dépenses de 60 fr. 55.

Bureau de Bienfaisance

Les recettes sont de..... 28,578 85

Les dépenses de..... 27,973 57

Il y aurait un excédent de recettes de..... 605 28

Le nombre de familles secourues est de 336

Le nombre de pauvres secourus..... 681

Pour l'année 1893, le budget du Bureau de Bienfaisance s'établit ainsi :

Recettes..... 20.569 fr.

Dépenses..... 20.519 »

Excédent de recettes..... 50 »

Collège de garçons

Les recettes ont été de..... 41.969 26

Les dépenses de..... 42.474 04

Les dépenses sont donc supérieures aux recettes de 204 fr. 05 à la charge de M. le Principal.

Collège de filles

EXTERNAT

Recettes..... 29.422 »

Dépenses..... 28.964 01

Excédent de recettes..... 457 99

INTERNAT

Les Recettes et les dépenses se sont balancées (?) par le chiffre de 34,472 fr. 62.

Eglise de Nantilly

M. le président de la Fabrique de Nantilly renouvelle au Conseil municipal sa demande

pour les réparations à la toiture de l'église.

M. Piéron, rapporteur, s'oppose naturellement à ce qu'il soit donné gain de cause à la Fabrique, disant qu'on remet des budgets sans aucunes pièces comptables, ce qui ne prouve pas que ces budgets soient l'expression de la vérité, mais bien des budgets fictifs. Aussi demande-t-il la production desdites pièces depuis dix ans, afin de s'assurer si la Fabrique est en état ou non de faire cette dépense. Puis, la commission de la voirie visitera la toiture et s'assurera que son état est bien tel que l'indique M. le président.

La commission de la voirie est autorisée par le Conseil à traiter avec M. Vercelletti pour l'achat de sa maison, rue de l'Hospice. De même elle va s'occuper de l'achat de la maison Pothin, rue des Boires, qui menace ruine.

M. le Maire donne lecture d'une pétition des papetiers, libraires, imprimeurs de la ville demandant que les fournitures soient mises en adjudication. Aucune solution n'est donnée. On examinera cette pétition et dans une séance ultérieure on devra la voir reparaitre.

L'examen de cette question est renvoyé à la commission qui dès maintenant la reporte à 1893, les fournisseurs habituels ayant fait leurs achats.

La commission des beaux-arts s'est réunie pour examiner diverses questions.

Elle demande :

1° Des instituteurs munis de brevet supérieur avec une augmentation de traitement de 200 fr. ;

2° Que les livres soient les mêmes pour toutes les écoles ;

3° La création d'une salle d'asile en Fenet ;

4° La réorganisation du cours de dessin, dessin linéaire, dessin d'ornement ;

5° Que le collège de filles soit converti en lycée, ce qui serait très favorable au budget de la Ville ;

6° Enfin la création d'une crèche pour recevoir les petits enfants des femmes pauvres qui sont obligées d'aller à leur travail.

La commission a déjà examiné ces dernières questions, elle se propose d'en continuer l'étude afin de les amener à une prompt solution.

Budget des Fabriques

M. le Maire a soulevé, à propos des budgets des fabriques, un incident sans précédent à Saumur, qui a aussitôt dégénéré en insinuations malheureuses.

M. Poisson a été pris à partie en tant que trésorier de la Fabrique de Saint-Nicolas ; et on a été jusqu'à douter de l'exactitude de ses comptes.

M. le Maire pose ainsi la question : M. Poisson a inscrit sur son budget de Fabrique une recette, provenant des pompes funèbres, de 1,458 fr. 15 pour 1891 ; M. Vinsonneau s'est livré à un travail de récapitulation sur le registre des pompes funèbres et a trouvé que M. le curé de Saint-Nicolas a donné au total à l'entrepreneur une quittance de 4,000 fr. environ.

M. le Maire n'a pas su distinguer et n'a pas semblé comprendre ce que sont un droit de Fabrique et un droit curial : M. Poisson n'a pu inscrire sur son budget que les sommes perçues par lui comme droit de Fabrique sur les cérémonies funèbres et la cire, tandis qu'il n'avait pas à porter les sommes touchées directement par M. le curé comme droit curial.

Cette importante question ne nous semble pas devoir être tranchée du jour au lendemain. Aussi, pour montrer au public combien sont peu fondées les insinuations de M. le Maire, nous nous réservons de les examiner en détail dans un prochain numéro.

Du reste, cette affaire n'est point spéciale à Saumur : toutes les Fabriques de France sont dans le même cas, et, dans le diocèse d'Angers en particulier, les questions d'émoluments entre les Fabriques, le curé, les Pompes funèbres et les petits employés ont été réglementées par un décret de M. Grévy d'accord avec M^{re} Freppel.

Ceci est clair pour tout le monde, mais il n'y a pas de pires aveugles que ceux qui ne veulent pas voir.

M. le Maire a eu beau répéter : « Je n'appréhende pas, mais je constate un fait et en demande l'explication, » le bout de la ficelle était visible et personne ne s'y laissa prendre. La séance est levée à 11 heures.

Prix de la viande de boucherie

Le Maire de la Ville de Saumur informe ses concitoyens qu'à partir de demain, les viandes de boucherie seront vendues aux prix de :

Bœuf : 1 ^{re} catégorie	1 fr. 80 le kilog.
— 2 ^e —	1 60 —
— 3 ^e —	1 40 —
— 4 ^e —	1 fr. à 1 fr. 20 —
Veau : 1 ^{re} catégorie	1 fr. 80 le kilog.
— 2 ^e —	1 60 —
— 3 ^e —	1 40 —
— 4 ^e —	1 fr. à 1 fr. 20 —
Mouton : 1 ^{re} catégorie	2 40 —
— 2 ^e —	2 —
— 3 ^e —	1 60 —
— 4 ^e —	1 fr. à 1 fr. 20 le kilog.

A l'Hôtel de Ville de Saumur, le 17 juin 1892.

Le Maire. L. VINSONNEAU.

PÊCHEURS, A VOS LIGNES !

Rappelons que c'est demain dimanche 19 juin, jour tant attendu par les féroces ennemis de la brème et les bourreaux du goujon et du barbillon, qu'aura lieu l'ouverture de la pêche. Des régiments de lignes vont être mobilisés.

LA CULTURE DU LIN ET DU CHANVRE

On vient d'arrêter le règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 13 janvier dernier, qui attribue pendant dix ans des primes aux cultivateurs de lin et de chanvre.

La déclaration devra être faite par écrit à la mairie de la commune où se trouvent les terrains cultivés, en juin de chaque année. Elle indiquera la superficie et le numéro cadastral de ces terrains, et sera contresignée par deux cultivateurs qui en certifieront le contenu.

Une liste des réclamants sera affichée, et pendant un délai de quinze jours, un registre sera ouvert à la mairie pour recevoir les observations. Le maire la transmettra ensuite au préfet avec son avis.

Les cultivateurs qui retourneront leurs ensemencements avant l'arrivée du délégué vérificateur, devront en faire immédiatement la déclaration.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 13 juin. — Alfred-Léon Girard, à l'Hospice.

Le 17. — Eulalie-Marguerite-Marie Leclerc, rue des Boires.

DÉCÈS

Le 18 juin. — Louise Lebeauin, veuve de René Mazé, 85 ans, sans profession, à l'Hospice.

SQUARE DU THÉÂTRE

MUSIQUE MUNICIPALE

Concert du Dimanche 19 juin, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme

1. Sambre et Meuse, pas redoublé... RAUSKI.
 2. Ouverture du Jeune Henry... MÉHUL.
 3. Fesche Gester, valse... STRAUSS.
 4. Les Noces de Jeannette, fantaisie... V. MASSÉ.
 5. Les Enfants de la France, quadrille... TILLARD.
- Le Chef de musique, V. MEYER.

LA CROIX ROUGE

Hier a eu lieu, 19, rue Maignon, l'assemblée générale annuelle des membres fondateurs de la Société française de secours aux blessés militaires, reconnue d'utilité publique le 25 juin 1866.

La réunion était présidée par M. le maréchal de Mac-Mahon, président de l'œuvre.

Lecture a été donnée, par le trésorier, de la situation financière, puis le secrétaire de la Société a présenté un exposé des services ren-

du et des envois de secours aux soldats de toutes armes qui, au Dahomey et au Tonkin, soutiennent l'honneur du drapeau français.

Les membres du bureau ont vu ensuite leurs pouvoirs renouvelés.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS EXPOSITION NATIONALE et FÊTES à TOURS JUN-JUILLET 1892

A l'occasion de l'Exposition Nationale et des Fêtes qui ont lieu actuellement à Tours, la Compagnie d'Orléans fera délivrer exceptionnellement aux gares de Nantes, Sablé, La Suze, Le Mans, Brétigny, Malesherbes, Beaune-la-Rolande, Montargis, Gien, Saincaize, Montluçon, Guéret, Saint-Sébastien, Bersac, Limoges, Montmorillon et Poitiers, ainsi qu'aux gares et stations comprises entre ces divers points et Tours, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour Tours :

Les Samedi 18 et Dimanche 19 juin ;

Les Samedi 25 et Dimanche 26 juin ;

Les Samedi 2 et Dimanche 3 juillet.

Les coupons retour desdits billets seront valables jusqu'au lundi inclus qui suivra chaque période.

Ceux de ces billets qui seront pris aux gares et stations situées à 75 kilomètres au moins de Tours comporteront une réduction de 30 0/0 sur les prix du tarif général. Pour les parcours inférieurs à 75 kilomètres, les prix seront ceux prévus par le tarif spécial G. V. n° 2, avec maximum de perception des prix du tarif général pour 75 kilomètres réduits de 30 0/0.

Les billets dont il s'agit pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

NOTRE FUTURE RÉCOLTE

Sous ce titre, le *Bulletin des Halles* vient de publier, d'après les avis de ses correspondants particuliers, un travail sur la situation de nos récoltes en terre.

Le *Bulletin* estime que tout espoir d'arriver à une récolte en blé petite moyenne ne doit pas être perdu. L'état des blés d'automne semés en terres fortes est, en somme, satisfaisant. On constate de nombreuses éclaircies dans ceux faits en terrains légers.

Les blés de printemps ont très mal levé partout ; la culture française n'en fait d'ailleurs que peu.

Le *Bulletin des Halles* rappelle que les années 1874 et 1889 furent des années de sécheresse, mais que, néanmoins, elles produisirent : la première, 433 millions d'hectolitres de blé, et la seconde 408 millions, notre moyenne étant de 409 millions et notre consommation totale s'élevant à 423 millions d'hectolitres.

Il est vrai que, en 1874 et 1889, la préparation des récoltes en hiver fut meilleure que durant l'hiver qui vient de s'écouler.

Les régions où les blés se présentent le mieux sont : le Midi, l'Ouest et l'Est. Dans le Centre et le Nord, principalement, les plaintes sont assez vives.

La moisson se fera de bonne heure cette année, si le temps beau et sec continue.

On va bientôt couper les seigles ; la culture compte sur une bonne grenaison.

Les orges d'hiver ou escourgeons sont presque généralement perdus.

Ce sont surtout les avoines et les orges de printemps qui ont souffert de la persistance de la sécheresse.

Les prairies naturelles et artificielles donnent à peine une demi-récolte en première coupe ; il faudrait de l'eau pour les secondes coupes et les regains.

Les pommes de terre ont pendant trop longtemps manqué d'eau ainsi que les betteraves. Ces récoltes menacent d'être faibles.

ÉTRANGER

LE RÉGIMENT ROYAL PIÉMONT

On écrit de Turin, 15 juin :

« Le régiment de cavalerie Royal Piémont, dont on vient de célébrer brillamment le bicentenaire, est en réalité d'une époque encore antérieure.

Le Royal Piémont fut créé en 1671, ayant à sa tête, à titre honoraire, le prince de Piémont Victor-Amédée, âgé de cinq ans, mais

commandé en fait par le baron Prosper de Lucinge, colonel et maître de camp.

À peine constitué, il fut envoyé en France à la solde de Louis XIV, dans l'armée du grand Condé, assiste en 1672 à la prise de Maëstricht, à l'invasion de la Hollande.

Après la paix, il fut commandé par le baron de Saint-Jorie, conservant toujours son titre de régiment italien. En 1688, il devint tout à fait régiment français jusqu'en 1692, époque à laquelle il fut incorporé au régiment Cavaglia, des princes de Piémont.

Depuis cette époque, il prit part à toutes les batailles du Piémont jusqu'à l'époque moderne, Novare, Palestro et Cusozza, soutenant toujours sa vaillante renommée militaire.

Le carrousel de cette semaine, où manœuvraient en costume du dix-septième siècle une centaine d'officiers, a été splendide. Plus de dix mille personnes assistaient à ce magnifique spectacle qui ne fut attristé par aucun accident et a tellement intéressé que le public demandait la répétition de cette magnifique journée.

Le Roi, la princesse Loetitia resplendissante de jeunesse et de beauté, la duchesse de Gènes et toutes les autorités y assistaient.

La foule a applaudi frénétiquement tous les exercices conduits par le comte de Turin avec une maestria au-dessus de tout éloge. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 17 juin 1892.

Le cours de 100 fr., ex-coupon, provoque quelques offres au comptant qui sont absorbées par les achats officiels des Caisses, ces offres expliquent la réaction du 3 0/0 ancien à 99.70. Le nouveau est à 100.75 et le 4 1/2 remonte à 106 fr.

L'approche du coupon de 2.17 à détacher le 1^{er} juillet sur l'Italien justifie la fermeté de ce fonds d'Etat à 93.35. On détachera le 1^{er} juillet un coupon pour solde de 23.50 lires sur les Chemins méridionaux. Au cours de 657 c'est un revenu de plus de 5 0/0. L'Extérieure est offerte à 66 7/8. Le Portugais se maintient ferme à 24 1/8. On attend de connaître les bases du nouvel arrangement qui sera proposé par le gouvernement. Le Rouble continue à baisser à 257 1/2 ; le nouveau Russe cote 78.80 et l'Orient 68.05.

L'action de la Banque de France se traite à terme de 4,170 à 4,175. Le Crédit Foncier est demandé à 1,178. On suppose que son concours sera nécessaire pour instituer un crédit agricole. La Banque de Paris est bien tenue à 678. Le Crédit Lyonnais conserve le cours de 788. La Société Générale s'échange au comptant de 465.50 à 466.

L'action Immeubles de France s'établit aux environs du pair de 500 fr.

Les Chemins Economiques sont en nouvelle avance à 425.

Saumur ancien — Saumur moderne

On peut voir actuellement dans les vitrines de M. Dézé, libraire, rue Saint-Jean, une grande variété de vues de Saumur, au milieu desquelles est une carte d'une heureuse combinaison. C'est une vue de notre ville en l'an 1630 au-dessus d'un Saumur actuel.

Ce souvenir d'un autre âge, ce contraste d'une cité autrefois sévère, toute murée, crénelée et solidement fortifiée, avec la ville coquette et bien ouverte, si paisible et riante à la fois, est d'un effet des plus charmants.

Tout le monde voudra encadrer Saumur ancien — Saumur moderne.

PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cet offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Le Rob Lechaux Enrichit le Sang.

Mais les contrefaçons de cet excellent produit sont nombreuses. On les évitera sûrement si avant de l'acheter on demande à l'inventeur M. Lechaux, pharmacien à Bordeaux, l'étude intéressante (54^e édition), qu'il a publiée sur le sang, ses altérations et leur traitement.

CHINE ET JAPON

Grande Exposition Artistique de l'Extrême-Orient
SAUMUR — 18 et 20, rue d'Orléans — SAUMUR

M. Armand LOGÉ, importateur, qui possède actuellement une splendide collection à Angers, vient d'organiser dans notre ville, 18 et 20, rue d'Orléans, un charmant petit Musée où l'on trouvera réunies les productions les plus curieuses de l'art japonais et chinois.

M. Armand LOGÉ, étant obligé de cesser les voyages pour cause de santé, vendra tous les Objets composant sa collection à des prix dérisoires de bon marché. Ce magasin, unique dans son genre, renferme un choix très intéressant de Bibelots anciens et modernes, tels que : Laques, Ivoires, Bronzes, Émaux cloisonnés, Porcelaines, Meubles, Armes, Paravents, Broderies, etc., etc., tous de provenance absolument authentique.

L'entrée étant absolument libre, chacun s'empressera d'aller visiter le Musée japonais, et toutes les personnes de goût voudront mettre à profit le court séjour de M. LOGÉ à Saumur (une quinzaine de jours seulement), pour faire l'acquisition, à prix réduits, d'une quantité d'objets destinés à orner leurs habitations ; car l'art japonais est aujourd'hui universellement apprécié chez nous, et, mieux que tout autre, il se prête à la décoration de nos demeures.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelles, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy

UN DEMI SIÈCLE DE SUCCÈS

Le Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est

l'ALCOOL de MENTHE **RICQLÈS**

Recommandé contre les moindres maux.

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif.

PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES

EAU DE TOILETTE ET DENTIFRICE EXQUIS

Exiger le nom DE RICQLÈS sur les flacons.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

Sucre.
Café.
Bougie.
Chocolat.
Conserves.
Sirops.
Vin rouge.
Vin blanc.
Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes. L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement. Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

DEMANDE

En Séparation de Biens

D'un exploit du ministère de M^e Marcombre, huissier à Saumur, en date du quinze juin mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré,

Il appert que :

Madame Félicie Chotard, épouse du sieur Ernest Gasnier, ladite dame domiciliée de droit avec son mari, mais résidant de fait chez son père, marchand de journaux, demeurant à Saumur, place de la Bilange,

A formé contre le sieur Ernest Gasnier, son mari, ayant demeuré à Saumur autrefois, actuellement sans domicile ni résidence connus en France, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait dressé par l'avoué soussigné et celui de Madame Gasnier.

Saumur, le seize juin mil huit cent quatre-vingt-douze.

V. LE RAY.

Etude de M^e LÉBOUCHER, huissier à Saumur.

Vente Mobilière

Aux enchères

Le DIMANCHE 19 JUIN 1892, à 1 heure du soir, au lieu de la Motte, commune d'Artannes, il sera procédé, par le ministère de M^e LÉBOUCHER, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers appartenant à M. CHEVALIER, meunier.

Il sera vendu :

Tilbury, charrette à usage de menier, une jument, harnais de voiture et de charrette, pions, poulets, poule, bouteilles vides, futailles et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Pour insertion,

LÉBOUCHER.

Appartement au 1^{er} étage

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, rue Nationale, 24.

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

Corsets sur Mesure

ET CORSETS AVEC SUPPORTS

Pour jeunes Filles.

M^{me} V^e CHATELAIN, 18, Grand'Rue, Saumur.

A VENDRE JOLI CHATEAU Renaissance

Jolie Chapelle, jolie Ferme nouvellement construite, vingt hectares de terre environ, prairies, clos, beaux ombrages.

S'adresser à M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire).

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin,

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} V^e COURALEAU.

A LOUER L'HOTEL DE L'ESPERANCE Comme Hôtel

OU MAISON DE COMMERCE

Place Saint-Nicolas.

S'adresser à M^{me} FERBU, rue Saint-Nicolas, n^o 42.

A VENDRE

Grande quantité de Moellons ; Quantité de Javelles de sarments de vignes ;

Un beau et bon petit âne, l'équipage et la charrette.

S'adresser à M. BOUYER-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

A CÉDER

Pour cause de décès

Magasin de bois du Nord et du Pays

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien arrosé et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1892

UNE

PORTION de MAISON

Rue d'Orléans, n^o 69,

Comprenant boutique et plusieurs chambres.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

ON DEMANDE une personne connaissant très bien la tenue des livres, ayant une belle écriture.

Travail assuré pour la fin de l'année, espérances pour l'avenir. Très bonnes références exigées. S'adresser au bureau du journal.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES
Confiserie surfine

Boîtes rondes ou carrées, toutes couleurs, vides, 30, 40, 45 et 50 cent.	la composition quelque soit le nombre)
Boîtes garnies en bonne qualité, 0.80, 1.50, 2.25 et 2.75.	Boîtes pour Baptêmes de Poupées
Bel assortiment de Boîtes fantaisie	Bonbons universels (Tavernier) le 1/2 kil., 1.60
Boîtes Marraines, de 1.25 à 5 fr.	Tablettes Menthe Nit-cham, 1.60
Boîtes à Gants et à Mouchoirs.	Pastilles au parfait Guignolet, 1.75
Dans les 48 heures, boîtes avec nom et date du baptême (2 fr. en plus pour	Id. la boîte, 0.60 et 1 fr.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Été — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Été

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Vêtement complet en Cheviot toutes nuances, depuis 35 fr. sur mesure

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.